

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Nachlassverträge - Concordati

VD

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CRÉANCIERS SELON L'ARTICLE 301 AL. 1 LP

- 1. **Débitrice: Pergher et Fils S.à r.l.**, Cité de Sully A, 1604 Puidoux
- 2. Remarques: L'assemblée des créanciers selon l'art. 301 al. 1LP est fixée au mardi 7 mars 2017, à 14h00, auprès du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, Rue du Simplon 22, 1er étage, 1800 Vevey.

Les pièces peuvent être consultées durant les 20 jours précédant l'assemblée des créanciers, conformément à l'art. 301 LP, à l'Etude du commissaire sise Rue du Simplon 18, à Vevey, sur rendez-vous.

Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire.

Etude Chiocchetti & Sievi Stephan Sievi 1800 Vevey

03326993